
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'asbl « Association des
fédérations francophones du sport scolaire » en tant que «
Association sportive »**

A.M. 29-11-2017

M.B. 21-02-2018

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017, L'asbl Association des fédérations francophones du sport scolaire est reconnue à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'Asbl Association des fédérations francophones du sport scolaire est classée à partir du 1^{er} janvier 2017 dans la catégorie « Association sportive » telle que définie à l'article 1^{er}, 10^o, du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.